

COMMUNE DE CERONS

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Nom du représentant : Monsieur Jean-Patrick SOULé, Maire

Adresse : 16 Place Charles de Gaulle -33720 CERONS

Téléphone : 05.56.27.01.17

Mail : direction@cerons.fr

I - INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la commune de Cérons s'est fortement impliquée en faveur de l'enfance et de la jeunesse, elle a fait de sa priorité le développement de l'enfant et des jeunes ados.

Un effort important a été réalisé par des investissements conséquents dans les loisirs et l'éducation. Avec la signature d'une convention d'aménagement des écoles, la commune a modernisé et restructuré le groupe scolaire. Elle a également investi dans la création d'un espace sportif avec un Skate Park et un City stade ainsi que dans la modernisation de son gymnase.

Annuellement, elle engage des moyens importants à destination de l'école (personnel, matériels pédagogiques, éducatifs, informatiques, entretien des locaux, manifestations, subventions).

Ainsi, afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pour lui permettre de s'épanouir autant que de réussir sa scolarité, la commune de Cérons décide de formaliser une démarche partenariale et évolutive en élaborant un projet éducatif territorial.

A la rentrée 2013, la Commune de CERONS, a franchi une étape supplémentaire en mettant en place la réforme des rythmes scolaires. Après le temps d'enseignement scolaire, la commune était chargée d'organiser un temps d'activités péri éducatives pendant lesquels les élèves avaient accès à des ateliers sportifs, culturels, artistiques.

A la rentrée 2019, la semaine scolaire a de nouveau été organisée sur 4 jours mais néanmoins, la Commune de Cérons a décidé de continuer à proposer aux enfants ces activités pendant le temps de l'accueil périscolaire du soir.

Enfin, la Commune de CERONS souhaite également mettre en place ponctuellement des actions en faveur des adolescents et organiser un lieu d'accueil où ils pourront se rencontrer et venir s'informer sur divers sujets et problématiques concernant les enfants de cette tranche d'âge.

II - OBJECTIFS DU PEDT

L'objectif du Projet Educatif Territorial est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles d'une part et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire d'autre part et de prendre en compte le manque d'initiative locale en faveur des adolescents.

Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui et il doit expliquer les bases des actions à mener envers les adolescents.

Le Projet Educatif Territorial permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

L'objectif est que les adultes différents dans leurs fonctions et leurs rôles arrivent à se mettre d'accord pour construire un plan d'action basé sur des engagements partagés par tous les partenaires.

Les activités éducatives de l'enfant que propose le projet éducatif territorial peuvent s'articuler, le cas échéant, avec des projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire.

Les actions proposées doivent favoriser :

- Le développement et l'épanouissement personnel de l'enfant et de l'adolescent ainsi que son autonomie dans le respect de ses besoins et de son âge.
- La mise en place et le respect de règles de vie collective.
- L'accès à toutes les connaissances, à l'image et aux multimédias.
- L'épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.
- L'apprentissage à la vie citoyenne.
- L'éducation au développement durable.
- L'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives permettant d'enrichir et de diversifier les temps de loisirs de l'enfant.
- Découverte de la nature.
- L'éducation à la santé et à l'hygiène de vie.
- Le développement de l'esprit de responsabilité envers soi-même comme envers autrui.

III - PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

Le périmètre du PEDT est la Commune de CERONS. Pour les activités réalisées dans le cadre du temps périscolaire, elles se dérouleront dans l'enceinte du groupe scolaire (salles de classe, bibliothèque, cour de récréation, terrain de jeux synthétique, salle d'évolution, jardin) ainsi que dans la salle communale située à proximité de l'école.

Public concerné : tous les élèves du Groupe Scolaire Yves FOURTHON situé 7 place Charles de Gaulle à CERONS

- Nombre d'enfants de maternelle : 70
- Nombre d'enfants de primaire : 140

En ce qui concerne les adolescents, un local est mis à leur disposition sur la Commune de Cérons afin qu'ils puissent s'y réunir et venir rencontrer les animateurs afin d'organiser avec eux le fonctionnement de ce lieu d'accueil et réfléchir à la mise en place de différentes activités mais également pour venir s'informer sur des sujets divers.

Ce périmètre sera élargi lors de l'organisation de séjour de plusieurs jours ou de sorties hors de la Commune.

IV - LES MOYENS

- ✓ Mobiliser les acteurs de la Commune :
 - Les adjoints d'animation : ce personnel étant titulaire du BPJEPS LTP et/ou du BAFD, du BAFA, du CAP petite enfance et autres diplômes dans le domaine de l'animation. Des formations spécifiques seront proposées à l'ensemble du personnel.
 - Les associations communales.
 - Les parents d'élèves.
 - Les bénévoles souhaitant apporter leur connaissance et leur savoir-faire aux enfants.

- ✓ Engager des intervenants extérieurs qualifiés faisant ainsi profiter les enfants de leur connaissance d'une activité.
- ✓ Nommer un élu responsable de mettre en place et de suivre ces activités avec la directrice du périscolaire, responsable également des projets avec les adolescents en collaboration avec deux adjoints d'animation.

V - LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

POUR LE PERISCOLAIRE

- ✓ Période de fonctionnement

Les Activités Périscolaires ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 45 à 17 h 45 pendant la période scolaire. Les enfants sont accueillis à 16 heures 30 après le temps d'école, leur permettant ainsi d'avoir un moment de transition entre la fin de la journée d'enseignement et de début des activités.

Les parents ont la possibilité de venir chercher les enfants à 16 heures 30 à la sortie des classes car la présence aux activités n'est pas obligatoire.

- a) Mode d'inscription aux activités proposées : les inscriptions aux activités. se font à la rentrée pour l'année scolaire.
- b) Tarifs : les activités proposées sont gratuites à l'exception des sorties à la piscine dont le tarif est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal.
- c) Les animateurs

Par son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'encadrement s'engage à :

- Veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective.
- Être à l'écoute et attentive au comportement des enfants.
- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir-être, inciter, mais ne pas forcer.
- Respecter le choix des enfants, dans la mesure du possible.
- Avoir une attitude correcte.
- Avoir connaissance des fiches sanitaires des enfants.
- Respecter les horaires.
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence.
- Aménager et ranger régulièrement les locaux et porter une vigilance particulière sur le rangement des classes utilisées lors des Activités Périscolaires.
- Avoir une tenue correcte.

POUR LES ADOLESCENTS

Un local est mis à la disposition des animateurs afin d'y installer un pôle ados permettant d'accueillir les adolescents lors de permanence hebdomadaire leur permettant ainsi de pouvoir

communiquer dans un espace qui leur est dédié et de réfléchir et mettre en place ensemble des projets de nature diverses et variés leur étant destinés mais également de pouvoir s'informer sur leur projet personnel et professionnel.

Les règles de vie de cet accueil seront fondées sur la confiance et le respect mutuel entre l'adulte et l'adolescent. Aucun comportement violent ou agressif, aucun propos injurieux ou discriminatoire ne seront tolérés.

En étroite collaboration avec les adolescents, des séjours sont organisés pendant les vacances scolaires ainsi que des sorties sportives, culturelles ou d'animation. Des animations sont également proposées aux adolescents les jours d'ouverture du pôle ados.

a) Les finalités recherchées étant :

- l'aide à l'épanouissement des adolescents et leur autonomie,
- le développement de l'esprit de groupe, de partage, la solidarité,
- de permettre à des enfants issus de milieux défavorisés ou de situation familiale compliquée de partir quelques jours en vacances,
- de favoriser la rencontre entre adolescents,
- de favoriser la mixité filles/garçons et la vie en collectivité,
- de sensibiliser les jeunes aux problèmes de société actuels afin de les aider à trouver leur voie,
- le respect des adultes et des enfants entre eux au quotidien notamment dans la façon de se parler,
- de les sensibiliser au respect de l'environnement,
- la découverte de la nature et de nouvelles activités.

b) Les animateurs devront s'engager :

- à être à l'écoute des adolescents et attentifs à leurs comportements,
- à respecter leur choix, à les guider et à ne pas les influencer,
- à agir avec bienveillance auprès des adolescents et savoir justifier d'une autorité suffisante le cas échéant,
- à mettre en place des règles de vie lors des permanences hebdomadaires et lors des séjours : elles sont rassurantes pour tous.

LES TAUX D'ENCADREMENT

Dans le cadre du présent PEDT, les taux d'encadrement pris en compte seront de :

- 1 animateur pour 14 enfants âgés de 3 à 5 ans,
- 1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans.

LES ACTIVITES

Depuis quelques années, notre commune offre aux familles des activités de qualité sur les temps périscolaires du matin et du soir :

activités manuelles, sportives, jeux avec les enfants, participation aux animations communales (décors pour l'arbre de Noël communal, manifestations à la bibliothèque) ou interne à l'école (décors de la cantine scolaire en fonction des saisons : Noël, Pâques, Carnaval, Galettes des

rois, événements particuliers..., préparation de danse pour la kermesse, participation à la préparation du carnaval de l'école) ;

De nouvelles activités complémentaires ont été mises en place lors de la réforme des rythmes scolaires et sont conservées en partie pendant l'accueil périscolaire.

Ces activités concernent notamment :

- les jeux de ballon (football, rugby, hand ball), le paddle pour les CM2, la capoeira, les pratiques gymniques, de danse et de zumba, les danses indiennes, le skate, le tennis de table, l'éveil musical, la motricité et la connaissance de son corps avec des intervenants diplômé d'Etat.
- Des activités sportives organisées par nos animateurs telles que de l'athlétisme, hockey, street hockey, basket, accrogym, badminton, motricité.
- Des sorties piscine sont organisées chaque vendredi avec l'aide de parents bénévoles pour l'encadrement. Le nombre d'enfants est déterminé chaque semaine par tranche d'âge : semaine 1 les CP, puis les CE1, puis les CE2, puis les CM1 et enfin les CM2.
- Organisation de jeux collectifs en plein air : balle américaine, ballon prisonnier, gendarme et voleur, bataille navale, bétet...
- des activités manuelles : proposées en fonction des saisons et des événements (carnaval, Noël, fêtes des mères et des pères, galettes des rois, pâques, coupe du monde de football par exemple...). Il s'agit par exemple de la confection de masques, de couronne, d'œuf de pâques, de fleurs en papier pour la fête de la halle aux fleurs, de mosaïques, de l'origami. Ces activités permettent de faire du dessin, du découpage, du collage, de la peinture.
- Une activité naturelle : l'intervention d'une animatrice d'un club nature permet aux enfants de créer et d'entretenir un jardin et d'en récolter les produits et leur permet également la découverte des insectes et des oiseaux.
- Des jeux de réflexion et d'observation (mots croisés, mots fléchés, les 7 erreurs, jeu de labyrinthe, travail d'observation autour du microscope et reproduction de l'image par un dessin).
- Expériences scientifiques
- Jeu sensoriel
- Une sensibilisation à l'écologie, au recyclage et à l'environnement qui nous entoure.

LES MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES

Les informations concernant les activités périscolaires seront communiquées en début de chaque année lors de la remise du dossier d'inscription de l'enfant et elles seront actualisées si nécessaire par une information distribuée par le biais de l'enseignant, du bulletin d'information, du panneau lumineux situé en face de l'entrée de l'école et sur le site internet.

En ce qui concerne les adolescents, les informations seront également transmises par le bulletin d'information, le site internet et le panneau lumineux et par le biais des animateurs.

CONCLUSION

Le projet éducatif territorial devant répondre aux objectifs définis, son mode de fonctionnement sera susceptible d'évoluer à tout moment afin de prendre en compte des difficultés d'application et de rechercher une amélioration possible.